

CONSEIL D'ETABLISSEMENT du lundi 12 décembre 2022, 17h

LES CONVOCATIONS ONT ETE ADRESSEES LE JEUDI 1^{ER} DECEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR :

I. FONCTIONNEMENT DU CE

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. CHOUCHAOUI Abdel
M. PEDRO Georges

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président propose un changement dans l'ordre des points évoqués prévus dans l'ordre du jour de la convocation.

La séance débiterait avec le point IV Affaires Générales. » Monsieur Coumar ANANDA participera exceptionnellement à ce CE.

Vote : 15 pour

3. Approbation du compte-rendu du Conseil d'établissement du 14 novembre 2022 (PJ)

L'association Sharana manque un mot « afin d'aider les élèves issus de milieux en difficultés »
page 2

Vote : Pour 15

IV. AFFAIRES GENERALES

1. Convention du projet « french Tech Academy »

La parole est donnée au fondateur de la « French Tech Academy », Monsieur Coumar ANANDA.

Monsieur Coumar ANANDA explique que French Tech Academy a pour vocation de former des talents bilingues en Inde sur les nouvelles technologies. L'objectif est de répondre à la demande croissante des compétences linguistiques et techniques des entreprises indiennes ou françaises. Former des jeunes ingénieurs locaux au français et capable de travailler avec des sociétés françaises (savoir-faire et savoir-être)

Ce projet comporte deux volets : un volet junior et un volet adulte

Un document est présenté (voir PJ).

La French Tech Academy Junior a pour vocation de permettre aux enfants de 7 à 15 ans de se familiariser et de se former aux langages de programmation (Python, Scratch) et aux outils

digitaux (Canva, Robotique) et à la langue française (cours d'initiation, activités ludiques). La French Tech Academy Expert aura pour vocation de former des jeunes diplômés et des salariés aux métiers du service numérique (Data Scientiste, Developer application mobile...) en partenariat avec OpenClassrooms.

Le modèle économique est basé sur les marges des frais de reventes des différents logiciels de formation et les frais d'inscriptions qui doivent couvrir les coûts de locations et les honoraires des intervenants. Cette première phase à Pondichéry sera financée par les fonds propres, un partenaire financier sera uniquement nécessaire pour déployer le modèle sur d'autres villes en Inde. Utiliser les locaux vacants de LFIP peut permettre d'accroître sa visibilité auprès d'un public anglophone et rentabiliser des espaces non utilisés actuellement.

La French Tech Academy se conformera aux règlements intérieurs de LFIP, notamment aux règles d'accès aux locaux et de circulations imposées pour les enfants et les adultes. La French Tech Academy mettra à la disposition des élèves du LFIP la salle B 01 pour leur permettre d'accéder aux outils de formation en ligne afin de leur donner accès aux modules d'initiations mises à disposition par OpenClassrooms. Des ateliers peuvent être envisagés dans cette salle pour bénéficier des expertises des partenaires de la French Tech Academy (TCS, LTI)

Les horaires d'ouvertures de la French Tech Academy seront de 9h à 18h du Lundi au Samedi, dans la pratique de 16h à 18h pour les enfants et selon les demandes pour les adultes, limités à des groupes de 10 à 15 personnes.

La French Tech Academy s'engage à reverser un pourcentage de ses bénéfices. La vocation de l'ensemble des initiatives portées par l'équipe de la French Tech Academy est de redynamiser Pondichéry sur le plan éducatif et culturel (Ecole de Tech, Ecole de Design, Projet de MuseumLab...)

A la suite de cette présentation, un débat est lancé.

Question d'un représentant du personnel: « *est-ce possible de recevoir la présentation ?* »

Le président du CE répond par l'affirmative.

Le représentant du personnel poursuit : « *Comment un élève du LFIP pourrait bénéficier de cette structure* »

La French Tech Academy est ouverte aux élèves du lycée. Elle leur permettra de se former dans des cycles courts ainsi que de trouver des stages et de les familiariser avec des métiers du numérique.

Il est important que les élèves puissent avoir accès à ces formations et ces outils. Ce sera une contribution indirecte au lycée.

Autre question : « *Les formations sont certifiantes mais où ?* »

La certification est reconnue par OpenClassroom. Il n'existe pas de certification reconnue en Inde. Des certifications telles que livrées par OpenClassroom sont reconnues par le gouvernement français.

« *Quelles sont vos estimations, combien d'élèves et gamme tarifaire ?* »

Aujourd'hui on peut faire des prévisions pour une classe de 10 à 15 élèves.

En 2024, les prévisions d'effectifs seraient de 100 stagiaires à l'année pour la partie adultes et d'une cinquantaine pour la partie enfants.

La gamme tarifaire pour les élèves est de 5 000 à 8 000 roupies par mois d'abonnement en fonction des modules et workshops choisis pour suivre les cours en français et techniques. Pour les formations diplômantes à destination des adultes, les tarifs seront de 3000 € à 10 000 €.

Question d'un parent : « *Quelles sont les horaires d'occupation des lieux ?* »

Pour les enfants, les horaires des formations seront de 16h à 18 h et éventuellement le samedi. Car il est prévu aussi d'ouvrir aux enfants de passage le week-end C'est un modèle souhaité par Monsieur Coumar ANANDA.

Pour les adultes ce sera ouvert pendant les horaires classiques. Formation hybride, le créneau sera de 09h à 18h

Question de l'Attaché de coopération pour le français, M. PERROTEL : « *Pour la partie linguistique en présentiel, qui seront les formateurs ?* »

Selon Monsieur Coumar ANANDA, il y a plusieurs options.

Arun Shantakumar président de l'association des professeurs français à Pondichéry qui travaille en lien avec l'alliance française sera le formateur pour le français pour les publics enfants. Il travaillera également avec les adultes en cohérence avec la partie technique.

« *Avez-vous contacté le nouveau directeur de l'Alliance ?* »

Monsieur Coumar ANANDA répond qu'il a pris effectivement contact avec les directeurs des alliances de Pondichéry et de Chennai.

La partie technique sera assurée par OpenClassroom pour la formation des adultes.

L'Attaché de coopération pour le français: « *Le matériel sera le vôtre ?* »

Monsieur Coumar ANANDA répond par l'affirmative. Pour compléter la réponse, le proviseur ajoute que la salle B 01 sera dédiée à la formation.

Un représentant des parents exprime son inquiétude quant à la sécurité des enfants avec l'introduction de ces stagiaires adultes dans l'établissement. Le proviseur a prévu d'évoquer ce problème à la fin des débats. Il présentera un document à cet effet.

La Conseillère des français de l'étranger, Madame Chantal SAMUEL-DAVID, évoque pour information, l'entretien qu'elle a eu récemment avec Monsieur Coumar ANANDA. Elle l'avait questionné sur l'identité des investisseurs. Monsieur Coumar ANANDA lui avait répondu que c'était sur ses fonds propres.

Monsieur Coumar ANANDA ajoute pour compléter l'information qu'il a une structure à Chennai et à Paris. Il précise que ce ne sont pas encore des structures importantes car c'est un démarrage. Pondichéry reste le projet pilote et il souhaite un déploiement vers d'autres villes.

Question d'un représentant du personnel: « *Quels sont les avantages pour les élèves ?* »
Monsieur Coumar ANANDA précise que le matériel sera mis à disposition des élèves pour toutes les sessions gratuites. Mais pas pour les formations diplômantes qui sont payantes.

Le proviseur souligne un autre avantage pour les élèves à prendre en considération qui est l'orientation. Cela ouvre une option supplémentaire pour les élèves : programmation, développement WEB, gestion de projet.

Un représentant du personnel pense que ce projet nécessite une organisation assez lourde pour un bénéfice équivalent à l'inscription de deux élèves.

Le proviseur rappelle un débat qui avait réuni l'ensemble de la communauté éducative sur l'avenir et développement de l'établissement pour lequel tout le monde s'accordait à dire qu'il fallait trouver des projets. Il regrette que quand un projet est proposé comme celui présenté ce jour et qui rapporte 10 000 €, des obstacles se lèvent pour faire échouer ledit projet.

Un deuxième projet est évoqué : Design textile. Il fera l'objet d'une autre convention

Un représentant du personnel et un représentant des parents demandent que le CE puisse discuter sans la présence de Monsieur Coumar ANANDA. Le président du CE refuse.

Le proviseur informe que cette convention a été discutée avec le service immobilier. L'AEFE est très favorable à ce type de convention. Le comité interministériel donne le pouvoir au Directeur de l'AEFE et par délégation au proviseur pour signer ce type de convention. Dès lors, le proviseur rappelle qu'il peut signer la convention et la rendre exécutoire mais qu'il préfère recueillir l'avis du CE. La transparence du fonctionnement de l'établissement lui semble importante.

Le proviseur présente le cahier des charges et les questions relatives à la sécurité des enfants.

Un représentant des parents demande si les stagiaires seront autorisés à manger à la cantine. Le proviseur répond que c'est possible.

Un représentant des élèves : « *les élèves auront-ils accès à la cour d'honneur ?* »
Le proviseur répond par l'affirmative.

La convention est proposée au vote.

Un représentant du personnel et un représentant des parents demandent que Monsieur Coumar ANANDA n'assiste pas au vote. Le président du CE accepte la demande.

Vote : 3 abstentions 12 pour

II. AFFAIRES EDUCATIVES

1. *CVE (Conseil de la vie de l'Établissement)*

Le CVE est concentré sur le marché de Noël du 16 décembre.
Des nouveaux projets seront proposés ultérieurement.
Il est rappelé que le CVE élabore des actions qui ont pour vocation de financer des projets dans l'établissement.

2. *Projet – Artiste en résidence*

Projet de Julien ANGLADE, un artiste « multi-facettes ».
Ce projet se déroulera en 22 Séances de 2h sur 3 semaines avec les classes de 2^{nde} 1 et 2^{nde} 2.
L'objectif est d'aboutir à un spectacle de type comédie musicale.
Le conseiller principal d'éducation souhaiterait que les séances soient programmées au maximum les mercredis.
Détail budgétaire : Le coût du projet est de 7160 €. La région Centre Val de Loire prend en charge à 93% ce projet. La participation du LFIP est de 500 €.

III. AFFAIRES FINANCIERES

1. *Budget rectificatif N° 2 pour 2022 (PJ)*

Le document envoyé avec la convocation est présenté.
Ce BR2 se base sur les chiffres au 31 août 2022. Une diminution de recettes de **7 250 000 INR a été réalisée**. Les effectifs n'ont cessé de fluctuer pendant ce premier semestre. Et au 1^{er} septembre, nous n'avons pas atteint l'effectif prévu lors du budget initial. Des crédits supplémentaires 750 000 INR ont été ouverts à la caisse de solidarité suite à la réunion de la commission qui s'est tenue le 04 juillet 2022.
Une diminution des charges a été logiquement opérée pour **8 550 000 INR**. Elle a trait principalement aux dépenses en personnel pour 3 800 000 INR et pour les dépenses en fonctionnement - travaux et l'aménagement 2 000 000 INR et mobilier informatique 2500 000 INR. Nous avons prévu des travaux de peinture pour l'ensemble des façades extérieures de l'établissement. Un appel d'offre avait été fait en été. Mais il nous a paru, avec la mousson, plus sage de commencer les travaux en début d'année prochaine.

2. *Budget 2023 (PJ)*

Le DAF rappelle que 2 réunions avec les représentants des parents et des personnels avaient eu lieu en septembre. Diverses simulations avaient été émises. Une réelle concertation avait eu lieu.

Le budget 2023 a été élaboré à partir d'un effectif de 415 élèves. Une augmentation des frais de scolarité de 4% est prévue. Après un gel des salaires en 2022, il sera proposé à l'AEFE une augmentation de 5%.

Au niveau des crédits ouverts, il faut retenir qu'il y a deux hausses significatives.

- Les dépenses en enseignement : + 25%
- Les déplacements et missions : + 400 %

Un représentant du personnel remarque que l'enveloppe du personnel est sensiblement la même que l'exercice antérieur alors qu'il est proposé une augmentation de 5%.

Le DAF répond que lors de l'exercice précédent il y a eu un départ en retraite et des deux départs volontaires ce qui a impliqué le versement du « Gratuity ».

Les remplacements des deux personnels recrutés ont un échelon bien inférieur à ceux qui sont partis.

Ensuite sur 2023, nous avons fait appel à deux prestataires de service pour l'enseignement de deux disciplines.

Vote : 15 Pour

IV. QUESTIONS DIVERSES

NEANT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,
Abdel CHOUCHAOUI

Le secrétaire adjoint de séance,
Georges PEDRO